

PNR MONT VENTOUX BUDGET PRIMITIF 2023- BUDGET PRINCIPAL M57 COMPTE ADMINISTRATIF 2022- BUDGET PRINCIPAL M52

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinée à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

A titre indicatif, la présentation brève et synthétique, destinée à l'information des citoyens, et qui doit être annexée au budget primitif et au compte administratif, pourra comporter les éléments suivants :

1- Eléments de contexte : économique, social, budgétaire, évolution de la population, ...

Depuis le décret du 28 juillet 2020 portant classement du Parc naturel régional du Mont-Ventoux, sont adhérents au Syndicat mixte :

- La **Région** Sud-Provence Alpes Côte d'Azur
- Le **Département** de Vaucluse
- **3 intercommunalités** : Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin, Communauté de Communes Vaison Ventoux, Communauté de communes Ventoux Sud
- **37 communes** : Aubignan • Aurel • Bédoin • Blauvac • Brantes • Caromb • Carpentras • Crestet • Crillon-Le-Brave • Entrechaux • Faucon • Flassan • Le Barroux • Le Beaucet • Malaucène • Malemort-Du-Comtat • Mazan • Méthamis • Modène • Monieux • Mormoiron • Pernes-Les-Fontaines • Puyméras • Saint-Christol d'Albion • Saint-Didier • Saint-Hippolyte-Le-Graveyron • Saint-Léger-Du-Ventoux • Saint-Pierre-De-Vassols • Saint-Trinit • Sault • Savoillans • Vaison-La-Romaine • Velleron • Venasque • Villes-Sur-Auzon et depuis le 20 septembre 2022 : Saint-Marcellin-Lès-Vaison et Saint-Romain-en-Viennois
- **Partenaires associés à titre consultatif** : Chambre d'Agriculture, Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre des Métiers et de l'Artisanat, Carnets du Ventoux, Fédération Départementale des Chasseurs de Vaucluse, France nature environnement.

2- Résultat comptable de l'exercice 2022 (compte administratif)

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses 2022 :	1 925 170,69 €	Dépenses 2022 :	199 032,25 €
Recettes 2022 :	2 003 099,59 €	Recettes 2021 :	123 136,36 €
Résultat 2022 :	+ 77 928,90 €	Résultat 2022 :	- 75 895,89 €

Résultat reporté clôture 2021 des deux sections

Fonctionnement : + 626 356,20 €

Investissement : + 764 906,91 €

Total cumulé résultat de clôture :

Section de fonctionnement : + 689 011,02 €

Section d'investissement : + 704 285,10 €

Eléments d'explication du résultat 2022 en section de fonctionnement :

Ce résultat de 77 928,90 € est à mettre en perspective du versement d'une avance de 56 716,80 € de subvention de l'Etat pour le projet ABC 2023-2026 dont le lancement est prévu en septembre 2023.

Bilan des investissements au compte administratifs 2022

Aux chapitres des immobilisations incorporelles et corporelles (20, 21) qui s'élèvent à 154 892 €, les principales opérations sont les suivantes :

- Matériel de bureau, informatique et de téléphonie (liée à l'installation du Syndicat au 378 avenue Jean Jaurès) pour 88 049 euros ;
- Les panneaux d'entrée de territoire et d'entrée de communes du PNR pour 43 934,26 euros ;
- Dans le cadre du projet Atlas de la biodiversité, acquisition de petits équipements favorables à la faune pour 11 178,00 euros et enfin la création de circuits VTT et Trail pour 8 309,00 euros.

3- Priorités du budget :

Le budget prévisionnel 2023 confirme les orientations prises en 2022 tout en les confortant pour atteindre l'ensemble des objectifs fixés dans la charte.

Pour l'année 2023, voici les principales actions qui font l'objet d'une mobilisation financière dédiée :

- Le déploiement de 23 **Gardes Forestiers Régionaux** (écogardes) dans le cadre du dispositif « Guerre du feu » déployé par la Région (montant total 190 160 €) ;
- La finalisation de l'**Atlas de la Biodiversité Communale** (ABC) pour 5 communes autour de Vaison-la-Romaine et le lancement de l'**Atlas Communal de la Biodiversité** sur les 8 communes du Beaucet, Mazan, Méthamis, Mormoiron, Saint Didier, Saint Pierre de Vassols, Venasque et Villes sur Auzon pour une programmation à partir de septembre à hauteur de 13 420 € de dépenses ;
- L'animation des trois **sites Natura 2000** (Sommet Ventoux, Gorges de la Nesque et Ouveze Toulourenc) pour un montant total de 69 392 €. L'animation du site Natura 2000 Ouveze Toulourenc sera assurée par un chargé de mission qui sera également à mi-temps sur les ressources en eau ;
- La conduite des actions liées à la **réhabilitation du sommet Ventoux** aux côtés du Département de Vaucluse (70 750 €) ;
- Le déploiement des **Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC)** pour 55 842 € de dépenses (pour 2,2 M€ d'aides apportées directement aux agriculteurs) et l'embauche d'un chargé de mission « Forêt et Pastoralisme » pour œuvrer à la mise en œuvre d'une **Charte Forestière de Territoire** (100 924 € animation et le pilotage).
- L'accompagnement et l'animation des **Espaces Naturels Sensibles** (animation, pilotage, rédaction des plans de gestion) aux côtés du Département (16 780 €) ;
- Le déploiement progressif de la **stratégie écotouristique et la marque Valeurs Parc** (52 881 €) ;
- La structuration des **activités de pleine nature et la gestion des flux** pour un montant total de 62 901 € ;
- L'animation du **programme Leader** (105 468 €), le lancement de la nouvelle programmation 2023-2027 et la suite du projet de coopération avec la Grèce ;
- La continuité du **Projet Alimentaire Territorial** (88 000 €) ;
- La poursuite du programme « **Ecocitoyenneté et solidarité à l'école, au collège et au lycée** » avec le **transport des lycéens** (12 000 €) et l'**accompagnement des animations en milieu scolaire** (50 000 €) ;
- La programmation automnale du **festival Ventoux Saveurs** (20 125 €) ;
- Les « **Rendez-Vous du Parc** », proposant une offre de découverte et de sensibilisation aux patrimoines à destination du grand public du 1^{er} mai au 30 septembre (12 500 €).

4- Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure, ...

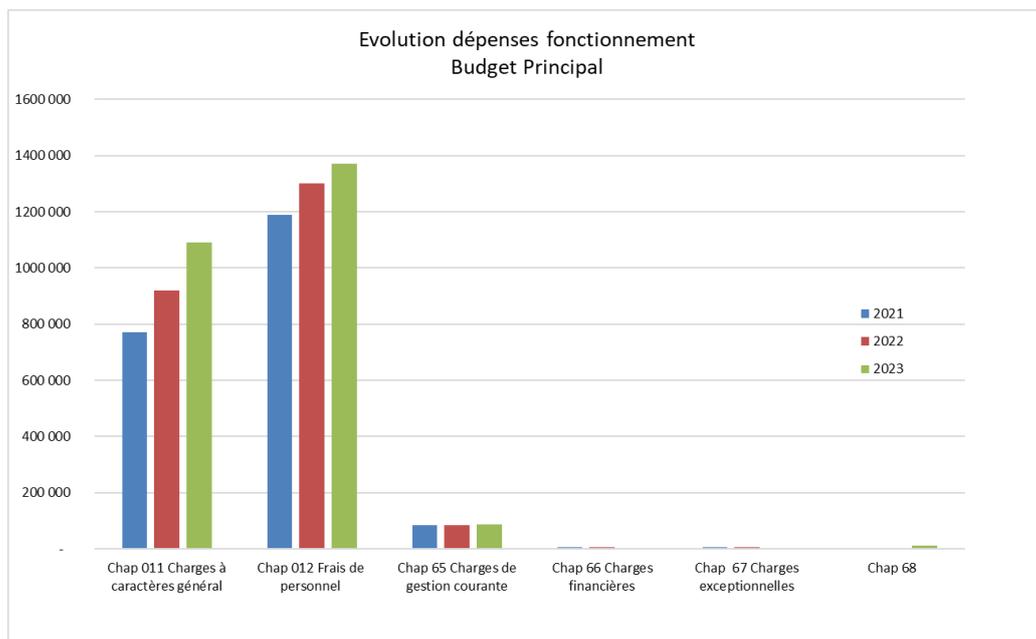
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget prévisionnel 2023 en fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 2 679 476,00 €.

a. Les dépenses

Les principaux postes de dépense sont :

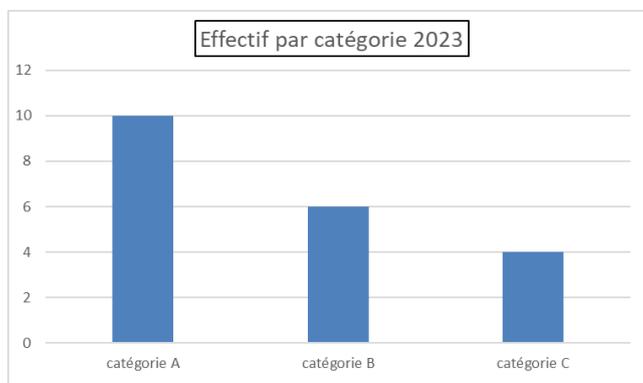
- Les frais de personnel (Chap. 012) qui représentent 51,14 % des dépenses totales (1 310 400,00 €). Ce chapitre comprend les salaires et charges des personnels mais aussi les coûts environnés liés à la masse salariale (médecine du travail, tickets restaurants, assurance du personnel, adhésion au Comité National d'Action Sociale...);
- Les charges à caractère général (Chap. 011) s'élèvent à 1 091 828,00 € et représentent 40,75 % des dépenses totales. Elles comprennent les charges liées au fonctionnement normal des services mais aussi les études et les prestations externes mobilisées dans le cadre du programme d'actions 2022 ;
- Les opérations de transfert entre sections (Chap. 042) pour un montant de 113 858,00 €. L'amortissement des immobilisations est à mettre en lien avec notre patrimoine qui est essentiellement immobilier ;
- Les charges de gestion courante (Chap. 65) pour 88 390,00 € soit 3,30 % des dépenses totales. Elles comprennent les dépenses liées aux indemnités et frais de mission des élus et les adhésions aux divers réseaux tel que la Fédération Nationale des Parcs naturels régionaux, le Comité MAB France, le réseau Interparcs, l'Agence régionale pour l'Environnement...



Principal poste de dépenses budgétaires, l'équipe technique du syndicat est son premier moyen d'intervention. Cette équipe est centrée sur les missions prioritaires du Parc. A ce jour, le Syndicat mixte est constitué de 19 agents. En 2023, la masse salariale est en augmentation. Cette évolution est due :

- D'une part, aux embauches :
 - o 23 écogardes (2 coordonnateurs et 21 écogardes) pendant la saison estivale
 - o 1 agent recruté sur de nouvelles missions (chargé/e de mission « Forêt et Pastoralisme »)
 - o 1 agent pour 6 mois sur des missions urbanisme / paysage
- D'autre part, au GVT * et aux dernières réévaluations indiciaires de la catégorie C à compter du 1^{er} janvier 2022.

* GVT (Glissement vieillesse technicité) : coût des évolutions de la masse indiciaire liées aux avancements de grade et de promotion interne (glissement), aux avancements d'échelon (vieillesse) et aux titularisations suite à réussite à concours ou à examen professionnel (technicité).



Il faut également signaler le fait que le Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Mont-Ventoux pilote des programmes d'animation territoriale qui accompagnent de nombreux porteurs de projets publics ou privés dans différents domaines (agriculture, tourisme, développement économique, vie associative, culture, environnement...). Ces postes sont pris en charge en totalité par l'Europe, l'Etat ou les collectivités locales (Région et Département). Cela représente :

- 1,5 ETP en charge du programme Leader Ventoux (61 communes / 5 intercommunalités) pour l'année 2023 sur les crédits dédiés à l'assistance technique ;
- 1,5 ETP pour assurer l'animation et la gestion de trois périmètres Natura 2000 (Mont Ventoux, Gorges de la Nesque, Ouvèze Toulourenc,).

b. Les recettes

Les recettes de fonctionnement proviennent en premier lieu des participations statutaires (Région, Département, Communes, EPCI). Elles s'élèvent à 1 056 324 euros pour l'année 2023.

Participations statutaires	Montant
Région	500 000 euros
Département	316 000 euros
EPCI	35 000 euros
Communes partiellement classées (Aubignan, Carpentras, Pernes les fontaines, Velleron)	80 500 euros
Autres communes du périmètre (3 € par an et par habitant)	124 824 euros
TOTAL	1 056 324 euros

Les **subventions d'ingénierie** (Leader, Natura 2000...) s'élèvent à 411 544 euros (soit 30% de la masse salariale prévisionnelle 2023). L'Etat contribue également de manière spécifique au fonctionnement de l'ingénierie du PNR à hauteur de 120 000 € par an.

En complément des recettes statutaires et des dotations, des ressources supplémentaires sont perçues chaque année grâce au patrimoine du Syndicat mixte (locations ou DSP). En 2023, les **redevances prévisionnelles et les loyers prévus** en 2023 s'élèvent à 31 717 euros

Désignation	Montant annuel recettes Prév. 2023
AUBERGE SAVOILLANS	6 840 €
SAVOILLANS FERME ST AGRICOL (1 appartement + bastidon + garage)	6 034 €
SAVOILLANS FERME ST AGRICOL (location terres agricole)	950 €
APPARTEMENT BOULANGERIE	2 916 €
MONIEUX FERME ST HUBERT	5 000 €
MONIEUX FERME JULLIEN	3 050 €
AUREL TERRAIN REEMETEUR	1 827 €
SOUS TOTAL PATRIMOINE REVENU DES IMMEUBLES 752	26 617 €
BOULANGERIE SAVOILLANS	5 100 €
SOUS TOTAL DSP AU 75813- Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	5 100 €
TOTAL GENERAL	31 717 €

5- Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) : sans objet

6- Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuel.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget prévisionnel 2023 en investissement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 967 528 €.

Les opérations envisagées en 2023 concernent principalement le patrimoine du Syndicat mixte.

La commission patrimoine s'est réunie le mercredi 4 janvier 2023. Les membres présents ont pu visiter divers biens du patrimoine : la distillerie de St Christol d'Albion, l'ancienne usine d'épeautre à Sault ainsi que la ferme Saint-Agricol à Savoillans.

Des besoins croissants se font sentir en termes d'entretien et de rénovation, voire de démontage pour l'usine d'épeautre. La vente de la distillerie est prévue en 2023.

Différents outils financiers seront mobilisés pour cofinancer ces réalisations. Le Syndicat a mobilisé le programme « Plus en avant du département » ainsi que le soutien de l'Etat via le Fonds National pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (FNADT) pour financer un ensemble de diagnostics (thermiques, structures, architecturaux, ...) sur l'auberge, la boulangerie et le gîte à Savoillans.

Des investissements financés par le « Contrat de Parc » de la Région sont également proposés (acquisition d'éco-compteurs, déploiement des relais du PNR, étude de jalonnement Tour du Ventoux à vélo...) pour 219 773 euros.

7- Niveau de l'épargne brute ou caf et niveau de l'épargne net

En Euros	2019	2020	2021	2022
Produits de gestion (A)	1 331 580 €	1 707 015,00 €	1 600 270,11 €	1 944 470,25 €
Charges de gestion (B)	1 063 998 €	1 417 678,00 €	1 418 058,12 €	1 814 852,54 €
Excédent Brut de Fonctionnement (A-B)	267 582,08 €	289 337,00 €	182 211,99 €	129 617,71 €
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>20,10%</i>	<i>16,95%</i>	<i>11,39%</i>	<i>6,67%</i>
Résultat financier (en plus ou en moins)	-4 051,00 €	- 3 293,00 €	- 2 241,00 €	338,40 €
Autres produits /charges exceptionnels réels (hors cession) (en plus ou en moins)	-432,7	- €	- 4 724,41 €	8 385,89 €
CAF Brute	263 098,38 €	286 044,00 €	175 246,58 €	138 342,00 €
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>19,76%</i>	<i>16,76%</i>	<i>10,95%</i>	<i>7,11%</i>
Annuité en capital de la dette	656,60 €	- €	- €	0,00 €
CAF NETTE	262 441,78 €	286 044,00 €	175 246,58 €	138 342,00 €
<i>en % des produits de gestion</i>	<i>19,71%</i>	<i>16,76%</i>	<i>10,95%</i>	<i>7,11%</i>

8- Niveau de l'endettement de la collectivité

Le Syndicat mixte est libéré de tout emprunt depuis 2019.

Ligne de trésorerie

Une ouverture de crédit permet, lorsque cela s'avère nécessaire, de financer les besoins de trésorerie dans l'attente des versements de subventions. Au 1er janvier 2023, et en l'absence de besoin, le Syndicat mixte n'a pas lancé de consultation pour recourir à une ligne de trésorerie. Il est toutefois prévu une somme au BP 2023 dans le cas où une ouverture de crédit serait nécessaire pour cet exercice.

9- Capacité de désendettement. Sans objet

10- Niveau des taux d'imposition. Sans objet.
Participations statutaires et subventions projets.

11- Principaux ratios :

Principaux ratios BP 2023	
1- dépenses réelles de fonctionnement / population	28,22
2- recettes réelles de fonctionnement / population	21,25
3- dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	0,53
4 -En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	0,00

12- Effectifs de la collectivité et charges de personnels.

Au 31-12-2022, la collectivité comptait 19 agents.

Au 31-12-2023, la collectivité comptera 21 agents.

Frais de personnel 2023

Traitement et RI Titulaires	474 800,00 €
Traitement et RI non titulaires	446 000,00 €
Cotisations et charges patronales	350 500,00 €
Autres charges de personnel	99 100,00 €
Total Chapitre 012	1 370 400,00 €
